



Communiqué de presse
Paris, le 9 décembre 2018.

La commission photojournaliste de l'Union des Photographes professionnels condamne sans réserve les atteintes portées aux photojournalistes en exercice de leur métier lors des reportages hier en France sur les manifestations liées aux Gilets jaunes.

À Paris, dès 9h du matin, au moins 2 photographes de presse, Bobby Allin de Libération et Véronique de Viguerie (en commande pour le Washington Post), identifiés comme tel, se sont fait confisquer leur matériel de protection (casques, lunettes et masque à gaz) par des forces de police en se rendant sur le lieu des manifestations. Peu avant, à 8h, c'est le photographe de l'agence Hans Lucas, titulaire de la carte de presse, Julien Autier qui s'est fait confisquer son masque à gaz sous la menace d'une garde à vue.

Le reporter photographe du Journal du dimanche Éric Dessons, brassard presse en évidence, a lui dû être opéré pour une fracture à la main après avoir été frappé à deux reprises par un CRS lors d'une échauffourée entre forces de l'ordre et Gilets jaunes. Souffrant d'une fracture de la main, il a été transporté par les pompiers puis opéré dans l'après-midi.

Samedi matin toujours à Paris, deux photographes du quotidien Le Parisien ont été visés par des tirs de flashball : Yann Foreix a perdu brièvement connaissance et a dû être évacué à l'hôpital pour vérification de son état de santé. Son confrère a, lui, été touché au genou, mais sa blessure n'a pas nécessité d'évacuation.

Autour de 13h30, sur le Boulevard de Courcelles à Paris, le photographe Thomas Morel-Fort, casque siglé presse et carte de photographe visible, s'est vu diagnostiquer à l'hôpital 2 doigts fracturés suite à un tir de flashball.

Une dizaine d'autres témoignages nous sont parvenus de photographes, clairement identifiés, ayant été touchés et commotionnés ou blessés par des tirs de flashball. Arme dont le Défenseur des Droits a récemment préconisé l'interdiction lors des opérations de maintien de l'ordre public.

Ces atteintes aux photographes ne datent pas d'hier. Le mercredi 14 novembre, Adrien Max, journaliste à 20 Minutes et Pierre Ciot, photographe de presse diffusé par

Divergence-Images, alors qu'ils couvraient « La manifestation de la colère » à Marseille, ont reçu des coups de matraque de la police malgré leur signalement de journalistes.

Le 1er décembre à Paris lors du rassemblement des Gilets jaunes, ce sont les photojournalistes François Guenet, de Divergence-Images et John Van Hasselt photographe de l'agence Getty Images qui ont eu leur matériel cassé à la suite de coups de matraque. Un signalement à l'IGPN fut réalisé.

La nature des manifestations et le défi du maintien de l'ordre ne sauraient en aucun cas justifier des atteintes ciblées contre les journalistes et photographes en reportage. La commission photojournaliste de l'Union des Photographes professionnels demande aux autorités de faire la lumière sur ces atteintes, de ne pas saisir le matériel de protection des journalistes, et de faire respecter la liberté d'information et ses conditions d'exercice dans notre pays. Elle appelle également l'ensemble des citoyens manifestants à respecter les photographes et journalistes et condamne les violences à l'encontre de ceux-ci.

L'UPP demande au plus vite à être reçu par le ministère de l'Intérieur et la préfecture de police de Paris pour faire le point sur ces questions.

La commission photojournaliste appelle les photojournalistes à faire signalement de leurs cas auprès de l'IGPN et à faire remonter leurs témoignages auprès des organisations professionnelles.

La commission photojournaliste et son président, Patrick Roncen

Contact commission photojournaliste :

Pierre Morel (photojournaliste) : +33621730575 photo@pierremorel.net

Philippe Bachelier (président de l'UPP) : +33 612 82 55 34 upp.president@gmail.com

L'Union des Photographes Professionnels

La Maison des Photographes, 11 rue de Belzunce 75010 Paris | Tél. 01 42 77 24 30 |
E-mail contact@upp-auteurs.fr

L'Union des Photographes Professionnels est une association loi 1901 née en 2010 de la fusion de l'UPC (Union des Photographes Créateurs) et de Freelens, l'association professionnelle des photojournalistes.

L'UPP est la première organisation professionnelle de défense des droits des photographes auteurs et des photojournalistes. Elle représente les intérêts de plus de 5000 photographes professionnels et est composée de 1200 membres actifs, ayant à ce titre la possibilité de s'exprimer, de voter en assemblée générale et d'élire le conseil d'administration.

Tous les membres de l'UPP sont tenus de signer et de respecter la Charte déontologique professionnelle de notre association.

L'UPP a pour but de promouvoir la profession et de veiller aux intérêts des photographes. Elle étudie toutes les questions sociales, économiques, juridiques ou autres intéressant la profession de photographe auteur. Elle s'attache particulièrement au respect du droit d'auteur, tel que défini par le Code de la Propriété Intellectuelle.